



2013 Rentrée
de la Conférence
du Barreau
des Hauts-de-Seine





**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE

L'Histoire de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	5
Liste des Bâtonniers du Barreau des Hauts-de-Seine	8
Liste des (Anciens) Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine	9
Liste des Invités (Accusés) par la Conférence et le Barreau des Hauts-de-Seine	10
Discours du Bâtonnier Olivier BENOIT	12
Réquisitoire de Maître Laëtitia LEROY	18
Plaidoirie de Maître Maxime GALINANT	24
Droit de réponse de l'accusé Audrey PULVAR	30

L'HISTOIRE DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Créée au XVII^{ème} siècle, la Conférence du Stage était à l'origine réservée « *aux anciens* ».

En 1710 est née une Conférence « des jeunes » ayant pour objet l'interprétation du Droit.

La Révolution la fit disparaître.

En 1810, la Conférence est réapparue avec pour mission de pourvoir à la défense des indigents. Les pauvres soumettaient leur cas au Bâtonnier qui, après débat, accordait ou refusait l'aide d'un avocat. De là est née la tradition de la Conférence d'adopter l'affirmative ou la négative, ce qui concernait à l'époque l'admission ou le refus d'un indigent au bénéfice du secours du Barreau.

A partir de 1830, la Conférence a également eu pour vocation d'exercer les jeunes avocats à l'art de la parole et à la discussion des questions de droit.

Le décret du 22 mars 1852 a consacré l'existence de la Conférence mais a confié au Conseil de l'Ordre le droit exclusif de désigner les Secrétaires jusque-là élus par les avocats qui assistaient aux travaux de la Conférence.

Le décret du 9 juin 1972 a confirmé ces dispositions en précisant que les Secrétaires seraient désignés au terme d'un concours dont l'organisation pratique était laissée à chaque Barreau selon ses usages et traditions.

En ce qui concerne notre Barreau, la loi du 10 juillet 1964 a signé la disparition du département de la Seine et la création des départements du Val-de-Marne, de la Seine-Saint-Denis et... des Hauts-de-Seine.

Dans chacun de ces nouveaux départements a été créé un Tribunal de Grande instance et, par voie de conséquence, un Barreau.

Le 19 septembre 1972, le Barreau des Hauts-de-Seine s'est ainsi déclaré constitué par la réunion de sept avocats. Il en compte aujourd'hui plus de 2.400.

En 1985, Monsieur Patrick QUIBEL, alors Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine, constatant que son Barreau était jeune et dynamique, a décidé de distinguer chaque année ses membres les plus éloquents.

Il a alors, avec la collaboration du Conseil de l'Ordre, créé la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine dont il a exprimé les ambitions en ces termes :

- « perpétuer la tradition d'éloquence au sein du Barreau ;
- assurer au Barreau des Hauts-de-Seine, chaque année, une manifestation de prestige ;
- donner à l'Ordre des Avocats, à l'occasion d'une rentrée solennelle, une tribune pour exposer ses problèmes et ses ambitions ;
- intéresser au Barreau des Hauts-de-Seine et à ses avocats d'autres interlocuteurs que le monde judiciaire et politique local ;
- donner à l'extérieur du monde judiciaire l'image d'un Barreau qui, sans favoriser l'élitisme, se préoccupe de l'image de marque de ses avocats ;
- créer un pôle supplémentaire d'attraction vis-à-vis de l'Université ».

Les Secrétaires sont ainsi désignés pour une année, par leurs quatre derniers prédécesseurs et le Bâtonnier en exercice, dans le cadre d'un concours où les candidats doivent rivaliser d'éloquence sur des sujets qui ne sont bien souvent que des prétextes permettant de discourir.

L'élection s'adresse aux membres du Barreau ayant au plus sept années d'exercice professionnel au 1^{er} janvier de l'année concernée. Toutefois, si la durée d'exercice professionnel est inférieure à deux années, cette participation devient obligatoire.

Les deux lauréats ont ainsi la délicate mission de représenter leurs jeunes confrères du Barreau lors de diverses manifestations auxquelles ce dernier participe mais surtout d'organiser la Rentrée pour l'année à venir.

Depuis 1986, la Rentrée de la Conférence est ainsi devenue l'évènement annuel majeur du Barreau, qu'il organise avec le concours de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Au cours de celle-ci, et après le discours du Bâtonnier, est mis en scène dans une ambiance conviviale le procès fictif d'une célébrité issue du monde littéraire, politique, artistique, journalistique voire même religieux ou judiciaire.

Les deux Secrétaires de la Conférence se font alors pour l'occasion respectivement accusateur et défenseur de cette célébrité. L'expérience montre que bien souvent, le réquisitoire se veut plein de complaisance quand la défense n'hésite pas à piquer son client.

L'accusé d'un soir se voit bien entendu donner la parole en dernier.

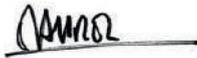
Le Barreau des Hauts-de-Seine et la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine, par la présente collection d'ouvrages, entend conserver le souvenir de ces procès fictifs, des discours de Bâtonnier qui les ont précédés et des moments festifs qui les ont suivis.

Comme vous pourrez le lire, la Conférence depuis sa création ne cesse d'affirmer son identité par le prestige de ses invités et le talent de ses orateurs.

Nous vous souhaitons une excellente et joyeuse lecture !

Nanterre, le 18 novembre 2022.

Vincent MAUREL
Ancien Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



Antoine CHRISTIN
Président de la Conférence
du Barreau des Hauts-de-Seine



Michel GUICHARD
Bâtonnier
du Barreau des Hauts-de-Seine



LISTE DES BÂTONNIERS DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

Michel GUICHARD **2021-2022**
Vincent MAUREL **2019-2020**
Pierre-Ann LAUGERY **2017-2018**
Jacques TAQUET **2015-2016**
Olivier BENOIT **2013-2014**
Catherine SCHEFFLER **2011-2012**
Philippe-Henri DUTHEIL **2009-2010**
Pierre BERGER **2007-2008**
Claude DUVERNOY **2005-2006**
André GOURMELEN **2003-2004**
François-Xavier MATTEOLI **2001-2002**
Alain BOULARD **1999-2000**
Jean ACQUAVIVA **1997-1998**
Pascal MAYEUR **1995-1996**
Bruno BERGER-PERRIN **1993-1994**
Christophe RICOUR **1991-1992**
Jean-Luc RIVOIRE **1989-1990**
Alain NICOLAS **1987-1988**
Patrick QUIBEL **1985-1986**
Robert GARDES **1983-1984**
Alain FRICAUDET **1981-1982**
Bernadette PISTRE **1979-1980**
Guy DESCLOZEAUX **1977-1978**
Jacqueline PECQUET **1975-1976**
Dominique BLAVIER **1973-1974**
Création du Barreau : Dominique BLAVIER : **1^{er} Bâtonnier élu 1972**

LISTE DES (ANCIENS) SECRÉTAIRES DE LA CONFÉRENCE DU BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

(Accusateur en premier ; Défenseur en second)

2020-2021 :

Amaury LE BOURDON
Jean-Baptiste de VARAX

2019 :

Florian BARON
Olivier DEWAS

2018 :

Marie PHELIPPEAU
Gauthier POULIN

2017 :

Ronan LAJOUX
Rafaële RAYMOND

2016 :

Dov MILSZTAJN
Nicolas ETCHEPARRE

2015 :

Antoine CHRISTIN
Céline MARTIN

2014 :

Antoine LANDON
Grégory DORANGES

2013 :

Laetitia LEROY
Maxime GALINANT

2012 :

Ariane ORY-SAAL
Benjamin DESMURS

2011 :

Alexandre BORDENAVE
Stéphanie GUINET

2010 :

Anne-Cécile MARTINEAU
Rodolphe GOIX

2009 :

Grégory DUMONT
Émilie GANEM

2008 :

Julien GAUTIER
Jean-Christophe GUERDER

2007 :

Edwin DEBERDT
Gaëlle NAMAND

2006 :

Laure OUDET-THEBAUT
Maxime CESSIEUX

2005 :

Alexandre DELHAYE
Alexandre PARASTATIDIS

2004 :

Stéphanie GRANCHON
Fanny MITRE

2003 :

Hugues de PONCINS
Pauline BOURNOVILLE

2002 :

Grégoire NOËL
Dimitri LEBOFF

2001 :

David CHATILLON
Marie-Astrid BRUNET D'ÉVRY

2000 :

Colin BERNIER
Vincent MAUREL

1999 :

Jean-Philippe BIDEGAINBERRY
Isabelle CLANET DIT LAMANIT

1998 :

Claire JAGER
Pierre-Emmanuel JEAN

1997 :

Pierre DEGOUL
Thibault DELORME

1996 :

Valérie DESFORGES
Marie-Cécile BIZARD

1995 :

Cécile TURON
Maya ASSI

1994 :

Cécile PUIBERNEAU
Stéphanie LAMY-BIEUVILLE

1993 :

Xavier KREMER
Hélène GERSON-MAIROT

1991 :

Jean-Philippe MARIANI
Laurence JARRET

1990 :

Françoise SALLIS-NEDELLEC
Ahcène TALEB

1988 :

Loeiz LEMOINE
Hubert de FRÉMONT

1987 :

Jacqueline ROUX
Pierre-Ann LAUGERY
Gilles DUFLOS

LISTE DES INVITÉS (ACCUSÉS) PAR LA CONFÉRENCE ET LE BARREAU DES HAUTS-DE-SEINE

2020-2021 : Madame Fanny ARDANT
2019 : Monsieur le Député Jean LASSALLE
2018 : Maître Henri LECLERC
2017 : Monsieur Jean-Michel APHATIE
2016 : Madame Marianne JAMES
2015 : Monsieur Bruno GACCIO
2014 : Monsieur Patrice LECONTE
2013 : Madame Audrey PULVAR
2012 : Monsieur Didier PORTE
2011 : Monsieur Christophe BARBIER
2010 : Monsieur Jean BENGUIGUI
2009 : Monsieur Jacques TOUBON
2008 : Monsieur Nelson MONFORT
2007 : Monsieur Alain DUHAMEL
2006 : Monsieur Richard DESCOINGS
2005 : Madame Isabelle ALONSO
2004 : Monsieur Patrick POIVRE d'ARVOR
2003 : Monsieur Robert HOSSEIN
2002 : Maître Jacques VERGÈS
2001 : Monseigneur Jean-Marie LUSTIGER
2000 : Monsieur Stéphane BERN
1999 : Monsieur Marc JOLIVET
1998 : Madame Arlette LAGUILLER
1997 : Monsieur Jean-Marie COLOMBANI
1996 : Monsieur Michel-Edouard LECLERC
1995 : Monsieur Erik ORSENNA
1994 : Monsieur Francis CHARHON
1993 : Monsieur Jacques SÉGUÉLA
1991 : Monsieur Daniel COHN-BENDIT
1990 : Madame Anne SINCLAIR
1989 : Monsieur Léon SCHWARZENBERG
1988 : Monsieur Alphonse BOUDARD
1987 : Monsieur Philippe BOUVARD

DISCOURS DU BÂTONNIER OLIVIER BENOIT

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les magistrats et particulièrement Monsieur L'avocat Général près la Cour de Cassation, Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Versailles, Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel de Versailles, Madame le Président de la Cour Administrative d'Appel de Versailles. Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre. Madame le premier vice-président du Tribunal administratif de Pontoise, Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Créteil, Monsieur le Président de la Conférence Générale des Juges Consulaires, Mesdames et Messieurs les Magistrats, Mesdames et Messieurs les membres des Conseils de Prudhommes, Monsieur le Représentant de Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les députés et sénateurs des Hauts-de-Seine, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Général, Monsieur le Maire de Nanterre, Mesdames et Messieurs les Maires des communes des Hauts-de-Seine. Messieurs les représentants des autorités civiles et religieuses, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Université. Monsieur le Président de la Chambre départementale des Notaires, Monsieur le Président de la Compagnie des Experts près la Cour d'Appel de Versailles. Mesdames et Messieurs mes confrères et particulièrement Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux, qui êtes retenu par votre Assemblée Générale. Monsieur le vice-président du Conseil National des Barreaux, Président de la Conférence des Bâtonniers qui devrait nous rejoindre dès que l'Assemblée générale vous laissera le loisir, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil

National des Barreaux, Mesdames et Messieurs le premier vice-président et les membres de la Conférence des Bâtonniers, Monsieur le Bâtonnier désigné de Paris, Monsieur le Vice-Bâtonnier désigné de Paris. Mesdames et Messieurs les Bâtonnier et Bâtonnier désigné de la Conférence des Cent. Mesdames et Messieurs les bâtonniers et bâtonniers désignés de la Conférence des bâtonniers d'Ile de France. Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de l'Ordre, Mesdames et Messieurs les Secrétaires et anciens Secrétaires de la Conférence. Mes chers confrères du Barreau des Hauts-de-Seine et des autres barreaux amis. Mesdames et Messieurs. Vous tous, chers amis, qui avez pris sur votre temps de travail et pour pas mal d'entre vous sur votre temps de vacances pour venir partager cette cérémonie avec nous, soyez remerciés de votre présence. Ce n'est pas fini...

Mesdames et messieurs, que de fois entend-on l'expression toute faite, je me fais l'avocat du diable, au point que c'est devenu un lieu commun dont le sens exact échappe à tous ceux qui n'ont pas eu l'occasion de conduire un procès ecclésiastique en canonisation, c'est-à-dire à la plupart d'entre nous. Je vais vous le dire, ne cherchez plus, il n'y a pas d'avocat du diable, parce que le diable, c'est l'avocat ! Vous m'avez bien entendu. Le diable, c'est l'avocat et réciproquement. L'avocat, c'est le diable. Vous ne me croyez pas ? Pourtant, il suffit de lire la presse, d'écouter la radio, de regarder la télévision, bref, de suivre l'actualité de ces derniers mois pour constater avec quelle constance le discrédit jeté sur notre profession par ceux-là mêmes qui devraient la protéger.

Qu'on en juge. Quiconque a contribué de près ou de loin à la confection de la loi, même le plus

absentéiste des députés, j'ai entendu dire qu'il y en avait... Même le plus somnolents des sénateurs, là je reconnais que c'est un cliché. Quiconque a contribué de près ou de loin à la confection de la loi a eu le droit, pendant un temps heureusement révolu, de s'autoproclamer avocat sans autre forme de procès et sans que l'on ait à vérifier ses compétences juridiques ou ses conséquences déontologiques. Exactement comme s'il suffisait d'avoir voté le budget de la santé pour devenir médecin ou celui d'éducation nationale pour enseigner à l'université. Et le pire est que, quand les avocats s'en sont indignés, ils n'ont pas été pris au sérieux et qu'ils ont dû attendre bien trop longtemps à leur goût avant que cette mesure indigne soit révoquée.

« L'avocat d'affaires » Vous avez entendu ? J'ai mis des guillemets. L'avocat d'affaires, sans qu'on discerne véritablement les contours de cette expression dont on peut cependant penser qu'elle est répugnante. L'avocat d'affaires est si suspect qu'un temps notre profession qui pendant des décennies a fourni aux assemblées parlementaires des bataillons d'élus, a pu craindre de se voir exclu de la représentation nationale. Vous noterez le paradoxe. N'importe quel parlementaire aurait pu devenir avocat alors qu'un avocat ne pouvait devenir parlementaire. A l'évidence, la robe corrompt.

Si les choses vont leur train, « l'avocat fiscaliste » et là encore vous avez entendu les guillemets, sera bientôt présumé complice, voire co-auteur des éventuelles infractions commises par son client. Si, bien entendu, il n'a pas pris la peine de le dénoncer au mépris de son secret professionnel. Je me surprends parfois à trembler à l'idée de me voir qualifié, en tant que bâtonnier du barreau de Nanterre, de Chef de file de 200 avocats en bande organisée. Oui, l'avocat est bien le diable ou à tout le moins, il est fort tentant d'en faire le bouc émissaire des maux et des vices d'une société qui peine à définir et à défendre ses valeurs. Si on devait diaboliser toutes les professions dont un membre a un jour failli ou aurait pu faillir, ou encore serait susceptible de faillir un jour, cela sentirait diablement le soufre dans les sphères



les plus élevées. A cet égard, je n'ai pu que me réjouir ces derniers jours à la lecture de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique qui vient de doter les élus et les autorités administratives d'une déontologie tendant notamment à prévenir les conflits d'intérêts.

Le problème n'existerait donc pas que chez les avocats. Diable ! Mais ce n'est pas assez. N'a-t-on pas récemment inventé d'aller chercher dans la poche même de l'avocat les fonds servant à alimenter, assez mal, le service public que constitue l'aide juridique ? Je rappelle que l'accès au droit de tous les citoyens, y compris les plus démunis, est un droit fondamental à valeur constitutionnelle. Ce droit doit être garanti par l'État. Il doit être financé sur des fonds publics, comme l'a reconnu madame le Garde des Sceaux lors de l'assemblée générale extraordinaire du Conseil national des barreaux. En ce début du mois d'octobre. Songer à faire financer ce service public par ceux-là mêmes qui ont la mission d'en assurer l'exercice relève

d'un étrange paradoxe. Je ne reprendrai pas tous les exemples évoqués par Monsieur le Président du CNB lors de son allocution du 4 octobre qui se demandait comment, notamment s'il revenait au corps médical de financer le déficit de la Sécurité sociale... On voit sans peine l'absurdité de la proposition. Dans le même temps, il a d'ailleurs été question de réduire encore l'indemnisation. Je n'ose pas dire la rémunération des avocats concourant à cette mission de service public.

Je n'entrerai pas dans ce débat que vous connaissez tous, mais il n'est pas question en tout cas, c'est ma position, que l'avocat devienne la vache à lait des pouvoirs publics. Et si nous avons cru sentir que madame le Garde des Sceaux avait compris et était prête à revenir sur ses projets mortifères, nous restons très attentifs à la concrétisation de ses engagements. Non, Mesdames et Messieurs. ni diable, ni bouc émissaire, ni vache à lait. Non, l'avocat n'est pas une bête à cornes ! Il est à la



fois un auxiliaire de justice chargé de défendre et représenter ses concitoyens face à l'institution judiciaire et le conseil privilégié des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques dans toutes les matières juridiques et fiscales. Pour cela, il a fait des études longues et spécialisées. Il a suivi une formation spécifique dans une école d'avocat. Il a prêté serment et il respecte une déontologie rigoureuse. A tous ces titres. Il mérite respect et considération.

Certes, me dira-t-on. Tout cela est bien dérisoire à côté de ce que subissent nos confrères dans les pays à la démocratie inaboutie ou chancelante. Nous avons ce soir une pensée pour tous ceux de nos confrères qui sont menacés dans leur profession, dans leur liberté et même dans leur vie en raison de leur engagement dans la défense de la défense. L'Association des anciens Secrétaires de la Conférence y reviendra dans quelques minutes en vous présentant un film bref, mais saisissant. Nous avons en outre la chance d'accueillir ce soir notre confrère, Tran Thu Nam, une âme du barreau de Hanoï qui est venu spécialement du Vietnam pour témoigner au cours de notre rentrée, de la difficulté rencontrée par nos confrères vietnamiens à exercer leur ministère en toute indépendance et dans le respect des droits fondamentaux. Il me rejoindra dans un instant sur cette scène. Tournons-nous maintenant vers l'année écoulée. Et évoquons quelques motifs de satisfaction qu'elle nous a apportés.

Tout d'abord, notre barreau continue à grandir. Il dépasse maintenant le cap symbolique des 2 000 membres. Et démontre ainsi sa capacité à rajeunir. Au moment où les baby-boomers devenus papy boomers s'apprêtent à se retirer, l'arrivée de jeunes avocats fait plus que compenser le départ des anciens. On ne peut que s'en réjouir, à condition toutefois que nos jeunes confrères soient à même d'exercer dignement leur profession, ce qui, à l'heure actuelle, dans certains cas, reste un véritable sujet de préoccupation. Parallèlement, à l'autre bout de la chaîne, j'ai eu le plaisir de réunir les avocats honoraires en début d'année. Je suis en train d'étudier avec eux la possibilité de créer une section altoséquanaise.

Notre barreau continue à se moderniser, en s'informatisant. D'ailleurs, au même pas que le tribunal informatisé, on peut raisonnablement considérer que la quasi-totalité des avocats ayant des activités judiciaires dans le domaine civil ont adhéré au RPVA. Pour ceux que les initiales RPVA peuvent rebuter, sachez que c'est un réseau électronique qui permet aux avocats de communiquer entre eux et avec les juridictions pour la transmission des procédures. Ces avocats civilistes devraient être logiquement rejoints par les adeptes du droit administratif et du droit fiscal, puisque l'accès aux réseaux télé recours des juridictions administratives nécessite une identification à l'aide de la clé RPVA.

Et ils vont être également rejoints par les pénalistes, même par les pénalistes, les champions de la procédure orale qui, par la voie électronique, pourront bientôt avoir accès à distance aux dossiers de leurs clients à l'instruction. Il nous tarde. C'est un message personnel pour Monsieur le Procureur de la République... Il nous tarde aussi de pouvoir bénéficier d'un accès électronique aux dossiers de comparution immédiate. Les collaborateurs de l'ordre sont prêts à recevoir les tablettes qui leur permettront de consulter les procédures dans des délais compatibles avec une défense digne.

Notre Barreau entretient de très bonnes relations avec les juridictions du ressort. Je ne peux que m'en réjouir. Ces relations qui se traduisent entre autres par la conclusion de nombreuses conventions destinées à améliorer les conditions de travail de tous et, en définitive, le service rendu aux justiciables. Tel est le cas, par exemple sans avoir à tout énumérer, de l'accord tripartite conclu par le tribunal, l'ordre des notaires et l'Ordre des avocats sur la liquidation des régimes matrimoniaux ou du protocole conclu avec les juridictions administratives sur la procédure électronique.

L'avenant n°10 au « protocole article 91 » sur la défense pénale est en cours de discussion, tout comme est en cours de discussion le protocole sur la médiation familiale. Et nous sommes même arrivés à un accord sur la répartition

des charges entre le Tribunal et l'Ordre. Deux colloques prestigieux sont venus illustrer ce mois d'octobre décidément riche en événements. Un premier colloque a porté sur un retour sur l'expérience de trois années de questions prioritaires de constitutionnalité. Le second traitait du mineur dans le procès pénal. Ils étaient tous les deux passionnants. Ils ont recueilli un succès très mérité. Je forme le souhait, en sachant déjà qu'il va être exaucé, que l'année prochaine, j'espère les prochaines années, nous apporterons de nouvelles contributions du même niveau, qui font ressortir l'excellence du Barreau des Hauts-de-Seine.

Dans le domaine de la coopération inter Barreaux. Enfin, j'ai eu le plaisir de signer au printemps avec le bâtonnier du barreau de Versailles - Il l'a dit dans son discours la semaine dernière, c'est un accord qu'on a conclu ensemble - l'acte constitutif du groupement de moyens mettant en commun la gestion administrative des CARPA, de Versailles et de Nanterre. En l'occurrence, j'ai bien peu de mérite parce que je n'ai fait que concrétiser les efforts entrepris par mes prédécesseurs mais j'ai été très heureux de mettre la dernière touche à cet acte symbolique qui constitue un premier pas sur la voie d'une plus grande collaboration de nos barreaux pour la gestion de leurs tâches administratives. Les initiés savent qu'il y a des approches amicales entre les barreaux de Bordeaux et Toulouse. Nos amis de Chartres et de Pontoise sont chaleureusement, bien entendu, invités à se joindre à nous. Tout cela, bien entendu, n'a été rendu possible que par l'implication des membres du Conseil de l'ordre, des membres du conseil d'administration de la CARPA, des délégués du Bâtonnier et du personnel de l'Ordre. Que tous soient chaleureusement remerciés de leurs efforts.

Je conclurai en évoquant deux grands défis auxquels est confrontée dès à présent notre profession : la perspective de déjudiciarisation, c'est aussi difficile à dire, épouvantable à imaginer... et la réforme de notre représentation à l'échelon national.

La perspective de déjudiciarisation est perçue comme une menace. Je crois qu'il faut retourner le mouvement et l'anticiper. Par la généralisation des outils appropriés qui permettront aux avocats de conserver leur rôle au service de leurs concitoyens. Que ce soit dans le domaine du règlement des litiges, je pense à la médiation, je pense aux procédures participatives ou dans le domaine patrimonial et cette fois, je pense à la question de la liquidation des communautés matrimoniales. L'acte d'avocat, le mandat de vente immobilière font de l'avocat l'interlocuteur valable des justiciables sans qu'il y ait besoin de transférer des pôles entiers de notre compétence vers des professions voisines.

L'urgence d'une réforme de la représentation de notre profession à l'échelon national est devenue pour tous une évidence. Nous aspirons à l'émergence rapide d'une structure nationale débarrassée de ses démons actuels, qui puisse assurer une représentation unifiée de la profession à l'égard des pouvoirs publics et de la société civile, tout en apportant son soutien aux Ordres.

Entreprendre une telle réforme demande courage, détermination et ténacité. Nos dirigeants ont ces qualités. Puissent-ils être suivis par leur « base » ! Ou alors nous nous retrouverons en compétition avec d'autres bêtes à cornes qui se caractérisent par leur lenteur et leur capacité infinie à se replier sur elles-mêmes : j'ai nommé... les escargots. Je vous remercie de votre attention.



RÉQUISITOIRE DE MAÎTRE LAËTITIA LEROY

(Regardant Audrey Pulvar longuement) Disons qu'au moins aujourd'hui, vous êtes à l'heure. (Lisant une note) Ma chère Laetitia, je t'ai bien aperçue la semaine dernière à l'Élysée, mais je n'ai pas osé te déranger. Je suis par ailleurs moi-même, comme tu le sais, en plein bras de fer pour dépouiller le budget de l'aide juridictionnelle des avocats. Ils s'insurgent, je ne m'en sors pas. Ces avocats, quelle bande de rapiats ! J'ai appris incidemment le renvoi d'Audrey Pulvar devant la juridiction. Loin de moi l'idée d'interférer dans tes hautes fonctions, mais c'est une très bonne amie à moi. Sois sympa ma doudou et le poste de Gelli te tend les bras. Affectueusement. Ta Christiane.

Alors c'est comme ça ! Martinique et Guyane, même combat. Laetitia Leroy Szwed, Avocat Général : avec un nom comme celui-là, du pays de la vodka, je peux vous dire qu'on est un peu plus... **mroznny**. On ne m'achète pas moi, madame !

Monsieur le Président, madame et Messieurs de la Cour, mesdames et Messieurs les jurés. Regardez-la. Ne vous laissez pas endormir par son sourire rayonnant, son regard malicieux, son allure tour à tour solaire et évanescence, assurée mais jamais hâbleuse, gracieuse, la voix mélodieuse.

D'emblée, elle intrigue... elle séduit ! C'est presque trop beau, trop lisse pour être vrai. Sa silhouette de gazelle ne laisse rien imaginer de sa réalité quotidienne de boxeuse sur les rings chics de la capitale. De ses yeux cerclés à 7 000 € l'unité, elle se demande ce qu'une haute personnalité comme elle peut bien avoir à faire dans une si basse Cour de Nanterre. Pfff...une haute personnalité ? Non, madame, la Cour d'Assises de Nanterre pour ce mal incarné que vous êtes, ainsi qu'un vulgaire ongle de pied.

Vous naissez madame le 21 février de cette année où à Bobigny, Gisèle Halimi mettait en accusation une France rétrograde et instruisait le procès d'une loi désuète empêchant les femmes de disposer librement de leur corps. Cette même année où au Burundi, les Hutus semaient la terreur chez les Tutsis. Cette année enfin, qui a vu consacrer cet événement funeste, cet Armageddon culturel... la naissance de Vanessa Paradis.

Mais vous êtes relativement épargnée par toutes ces tragédies puisque vous passez votre enfance à Fort de France et plus légèrement en 1972 à Fort de France, on fêtait l'album Cosmo Zouk d'Henri Guédon avec La Compagnie Créole de l'époque.

Je vois à mon dossier qu'à la Martinique où vous grandissez, votre mère est assistante sociale et votre père, Jean-Michel Rossi (oui oui, Jean-Michel Rossi, le véritable héros des Caraïbes) puisqu'il est le fondateur du Mouvement indépendantiste martiniquais et le secrétaire de la centrale syndicale des travailleurs martiniquais. Un syndicaliste ! Mes favoris ! Ces « Barbe Rouge » abonnés aux *Temps modernes* ou au *Nouvel Obs*, fascinés par les révolutions marxistes. Ces épigones de Jean-Luc Mélenchon idolâtrant leur Lider Maximo et ânonnant le couplet de l'insurrection civique : « *Sé pou la viktwa nou ka alé !* ». Tout le monde ici voit ou je veux en venir... Un slogan qui tient la route quand on sait que depuis Christophe Colomb, il n'en est toujours qu'une seule pour relier l'île du Nord au sud.

Mais revenons-en à vous. À l'âge de quatorze ans, après une crise d'adolescence costaude, vous quittez cet exotisme pour la pudibonderie métropolitaine. Vous hésitez entre devenir

publicitaire ou journaliste, puis vous découvrez Christine Ockrent et c'est une révélation. Christine Ockrent, deuxième femme blanche après Hélène Vida à présenter le journal de 20h et aussi compagne de Bernard Kouchner. Force est de constater qu'elle ne vous a pas inspiré qu'une vocation professionnelle ! Mais j'y reviendrai un peu plus tard.

C'est au prix d'une vie estudiantine quasi monastique que vous parvenez à majorer l'École Supérieure de Journalisme à Paris et... c'est l'épuisement. Quand on voit le rythme de vie de vie sur l'île, finalement, rien d'étonnant.

Lasse d'attendre les quotas pour les minorités visibles vous regagnez vite la Martinique, vous complaire dans tout ce qui est futile et débutez comme stagiaire sur ATV.

ATV, Antillaise TéléVision au slogan énergisant : ATV, c'est ma télé ! Jacques Séguéla est encore sous le choc d'une telle créativité ! La ligne éditoriale n'est pas en reste avec des reportages de qualité sur l'épineux phénomène philosophico métaphysico sociétal : la cuisson de la banane plantain.

Mais pour vous, ce n'est pas assez. Et vous ne résistez pas à l'envie de vous montrer : ATV, LCI, TV5, le journal régional de France 3 Marseille, et enfin, enfin, la consécration, le Graal... La coco sur le gâteau... la présentation du journal de 20 h le « soir 3 ». La première femme noire à présenter un journal télévisé ! Du moins, je le croyais.

Beaucoup voyaient en vous le porte-drapeau de la communauté martiniquaise. Me concernant, je trouve l'idée de faire de vous un symbole au moins aussi saugrenu que de porter DSK au ministère de la condition féminine. Quand on voit le mal que vous vous êtes donné pour essayer de faire oublier votre couleur avec vos cheveux lissés, votre chignon bien tiré, votre air glacé et vos tailleurs monochromés. Sans même cet appareil d'avocat général, madame, je faisais plus noire que vous.
Imité ka détern.



Hormis ces coupes afro que vous arborez de temps à autre en autant de crises identitaires, que craignez-vous ? Notre ministre de la Justice, bien que propulsée par hasard à ce poste à la faveur d'une conception intégriste de la parité, a-t-elle renoncé une fois sortie de son île à ses tresses et à ses goûts colorés ? Comme s'il fallait faire blanche pour faire honnête !

Mesdames et messieurs les jurés, qu'importe le mensonge de cette femme dans l'histoire de la télévision. Provoquée à la vérité, je veux répondre au défi.

Je vous accuse Madame d'avoir, sur le territoire national et depuis temps non prescrit, troublé régulièrement l'ordre public, exercé illégalement la profession de journaliste, usé et abusé d'une fausse qualité et de vous être associée avec autant de malfaiteurs dans une perspective d'un abrutissement des masses.

Pour votre défense vous choisissez la firme Ernst & Young en la personne de Maître Galinant.

Un de ces bébés collaborateurs en haut de sa tour de la terreur que l'on nourrit d'audits à têter sur les 10 années qu'il faut pour les sevrer. Nul doute que le montant de ses honoraires n'a d'égal que le prix de la monture de vos lunettes.

Je vous rappelle, madame, ce vieux mot de Balzac : « *A l'origine de toute fortune se dissimule un crime caché* », mais un crime caché, que dis-je ? Un crime parfaitement assumé !

Fin 2008, en plein complexe d'Œdipe. Vous êtes la seule personnalité de France3 à participer à la manifestation contre la suppression de la publicité. Puis nommée à la direction éditoriale du magazine *Les Inrockuptibles* vous publiez cet éditorial de qualité contestable : « *Mariage, adoption, procréation : oui ! La gauche doit mettre la langue* ». Un parti que l'on connaît déjà pour ses inélégances et ses turpitudes. Il ne suffisait pas qu'Harlem Désir se sépare de Jack Lang pour Frédéric Mitterrand, que François Hollande quitte Ségolène Royal éconduite par Jean-Marc Ayrault pour Valérie Trierweiler, elle-même pas encore divorcée de la



huitième fortune de France. Autant de mélange des genres et des langues en un joyeux bordel qui n'est pas sans satisfaire une certaine clientèle habituée du Carlton. Non ! Vous n'avez pas résisté à l'envie de vous démarquer vous aussi, et avez sauté sur votre consœur Enora Malagré qui, par ce langoureux baiser, en a perdu jusqu'au sens de sa sexualité. Cyril Hanouna vivait, dixit, l'un des plus beaux moments de sa vie. Il pouvait repartir tranquille : à ce moment précis, personne n'avait touché à son poste !

Dans cette hypertrophie de la vulgarité, je ne suis pas surprise que les décolletés et même la transparence soient légion dans chacune de vos apparitions. Des collants improbables, des jupes parfois si courtes qu'elles en font pâlir de jalousie jusqu'à la plus large de mes ceintures.

Le 13 mai 2013, vous débarquez au George V à l'occasion du Global Gift Gala en mini short, talons et décolleté. (se tournant vers la salle) Paraît-il que le concierge, par mégarde, lui aurait indiqué la chambre 623, précisant de rester discrète et de partir une fois l'hôtel endormi.

Lorsqu'en 2003 le brillant, l'excellent, l'actuel président Sarkozy... Je rectifie... Lorsqu'en 2003 le brillant, l'excellent, l'actuel président... Je vais, je vais finir par y arriver... Lorsqu'en 2003, le brillant, l'excellent, l'ancien président Sarkozy (*triste*) prit la décision d'en finir avec le racolage actif, nul doute que c'est votre silhouette qu'il avait en filigrane.

Votre humanisme doctrinaire, votre dogmatisme compassionnel, votre certitude, pour ne pas dire votre arrogance, de vous trouver par nature du bon côté de l'histoire et de la morale, font des heureux. Lorsque je vois l'œil humide de mes confrères du premier rang et la buée à peine estompée des lunettes de votre défenseur, je me félicite qu'il y ait encore des hommes comme Nicolas Sarkozy, que les pulsions n'ont pas *Bruni*. Mais après tout, chacune de vos apparitions est un buzz et l'on parle de vous. Plutôt adroite pour une femme de gauche !

Car à l'instar de vos tenues, la vérité nue, la voilà. Non, Audrey Pulvar n'est pas et n'a jamais été une journaliste de gauche ! Guy de Maupassant écrivait : « *Les femmes doivent nous apparaître dans un rêve ou dans une auréole de luxe qui poétise leur vulgarité* ». Vous l'avez bien médité !

Pour vous convaincre de l'imposture je ne veux pas passer trop vite sur autant de détails qui ont du sens. Journaliste de gauche Audrey Pulvar ? Lorsque l'on sait que par le passé, elle s'est entiché d'Alain Passard, chef trois étoiles et propriétaire du restaurant l'Arpège, qui lui ont valu de profiter de nombreux soupers domiciliaires ponctués de week-end en Normandie où il possède une jolie propriété.

Journaliste de gauche Audrey Pulvar ? Lorsque l'on sait que ses lunettes de fabrication Maison Bonnet ont coûté leur carapace à trois tortues de Madagascar. Maison Bonnet, que l'on connaît pour avoir rendu la vue à Yves Saint-Laurent, Jackie Kennedy ou encore Jacques Chirac.

Journaliste de gauche enfin Audrey Pulvar lorsqu'elle participe au cocktail Vuitton pour la sortie de son sac, le SC bag ?

Mesdames et Messieurs les jurés, il n'a plus été de pareille imposture dans l'histoire depuis l'attentat de l'Observatoire de tonton. À votre crédit, il reste bien ce repris de justice d'Arnaud Montebourg en marinère, Solex et robot Moulinex dont vous vous êtes entichée. S'il tentait de célébrer par cette photographie du Parisien Magazine, le made in France, le mouvement à quartz de sa montre Michel Herbelin était suisse. Sa montre, elle au moins avait le mérite de ne pas dépasser les 4/5 d'un Smic. La Cour appréciera.

Me concernant, Madame Pulvar, je ne suis pas dupe. Vous alourdir d'un tel boulet, tandis qu'auparavant vos compatriotes insulaires luttèrent pour se libérer de leurs chaînes, n'a été que l'occasion encore de nager à contre-courant de tous, à seul dessein de faire parler de vous. Et bien mal vous en a pris !

Vous avez déjà rejoint iTélé, la matinale de France Inter, lorsque votre idylle avec Arnaud Montebourg éclate au grand jour. Il se déclare candidat, vous êtes suspendue. Vous déclarez dans l'une de vos auditions : « *j'ai cru pouvoir être jugée sur pièces, à tort* ». C'est le contraire absolu du penser sans garde-fou enseigné par Hannah Arendt. Anne Sinclair, Béatrice Schoenberg, ses noms ne vous disent donc rien ? Je vous l'aurais garanti Madame Pulvar, pour une journaliste, révéler sa relation avec un homme politique c'est comme applaudir d'une seule main, ça ne sert à rien. Mais en princesse rebelle et après une vive polémique sur cette éviction, vous avez cru bon de vous imposer à nouveau sur France Inter pour des interviews non politiques. Après tout, je vous le concède, il vaut mieux être belle et rebelle que moche et re-moche. Natacha Polony, la savante Natacha Polony devient votre nouvelle acolyte dans l'émission *On n'est pas couché* de Laurent Ruquier. Mais l'ombre séditeuse d'Arnaud Montebourg vous rattrape à nouveau et vous devez quitter l'émission. C'en est trop pour vous et vous quittez votre fidèle destrier.

Pour vous sauver des abîmes vous changez donc de monture, gardez vos lunettes et rejoignez Direct8. Non sans une certaine audace puisque votre carte de presse n'a jamais été renouvelée. D'aucuns, dont je fais partie, doutent même de sa délivrance originelle tout court. A toutes fins utiles, je rappelle à notre jury averti ici présent, que Direct8 est la chaîne politique, culturelle et d'information qui propose à la fois *Les animaux de la 8* ou comment découvrir avant le rôti dominical, la reproduction du castor en Laponie ; Voyage au bout de la nuit ou comment se faire lire à des heures improbables Le Rouge et le Noir de Stendhal par autant de gourdes que de blondes peroxydées. *Touche pas à mon poste*, à qui l'on doit l'éclosion musicale d'un Sébastien Patoche qui nous a tous touchés par la richesse de ses textes. Je ne suis donc pas étonnée de vous retrouver sur Direct8 à comploter avec Roselyne Bachelot, Laurence Ferrari, Hapsatou Sy, Elisabeth Bost, pour tenter de nous abrutir massivement avec des chroniques telles que : Quoi de neuf docteur : pour votre bien, touchez vos seins.

Je regrette qu'il n'y ait que les anglo saxons pour voir la télévision aussi respectable que la radio, le cinéma. Elle est chez eux le vecteur d'une expression artistique populaire solide qui remonte au théâtre de Shakespeare en passant par les mélodrames ambulants du XIX^e siècle aux États-Unis, les comédies musicales de Broadway et du West End londonien. En France où la hiérarchie des classes a toujours séparé le théâtre de l'élite, la tragédie de celui du peuple, la comédie, la littérature des *happy few* (Stendhal, Flaubert ou Proust) de la littérature populaire d'Alexandre Dumas, la télévision a souvent fait figure de médium vulgaire. Et en matière de vulgarité, votre émission du Grand 8 n'est pas en reste.

Qu'on ne me soutienne pas que le creux, le cru et le nu seraient littéralement exigés par le public lorsque sur d'autres chaînes, des génies du journalisme tels David Pujadas et autres Jean-Pierre Pernaut usent précisément et magnifiquement de la rigueur et de la justesse de l'information au quotidien. Le Grand 8, cette espèce d'antichambre du FMI, ce Fonds de Moyennes Idées, à destination des ménagères de plus de 70 ans. Je suis obligée de reconnaître que jamais émission à sensation n'a été si bien nommée. Et je m'inquiète. Avertissez-vous vos spectateurs photosensibles d'une crise d'épilepsie assurée par les tenues toujours plus colorées de Madame Bachelot ? Et les souffrants de déficience cardiaque pour la qualité à couper le souffle des programmes de votre émission ? Je me le demande.

Je n'ai pas retenu volontairement dans mes réquisitions la mise en danger délibérée d'autrui. De l'abrutissement des masses à cette mise en danger, il n'y a bien qu'un pas, mais je crois en l'état votre jupe trop étriquée pour pouvoir le franchir.

Audrey Pulvar, vous avez précipité votre chute en rejoignant ce ministère des Affaires ménagères. Hier porte-parole de la Communauté caribéenne, vous voilà aujourd'hui *BELKICEM* le superfétatoire dans une sempiternelle *VALLS* de bla bla.

Le parquet que je suis n'a pas craqué pour vous. Et quelques lattes plus loin, je vois déjà apparaître le spectre de votre condamnation.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, je vous demanderai donc d'entrer en voie de condamnation à l'égard de Madame Pulvar pour l'intégralité des chefs d'inculpation qui lui sont reprochés. Vous retiendrez que les faits ont été accomplis avec cette circonstance aggravante d'un

physique trop parfait à dessein de nous tromper. En répression, je vous demande d'ordonner la saisie de ses lunettes et de la condamner au port d'une monture Sécurité Sociale. Vous assortirez cette condamnation d'une rédaction forcée de la ligne éditoriale des 20 prochains numéros de la Gazette de Basse-Terre.

Mesdames et Messieurs les jurés :
Nettoyez ! Balayez ! Astiquez et justice *nou ka alé*.



PLAIDOIRIE DE MAÎTRE MAXIME GALINANT

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames, Messieurs les jurés. Vous vous surprenez sans doute à me voir debout à cette barre, moi, le responsable de l'évasion fiscale de Jérôme Cahuzac, moi qui ai contribué à faire échapper des avions remplis d'or vers la Suisse, moi grâce à qui les milliards des grands de ce monde dorment tranquillement aux Bahamas, moi, en somme, on ose venir me déranger dans ma tour d'ivoire de la défense, que dis-je, dans ma tour de la terreur... pour m'occuper de ces peccadilles ! Et pourtant, je suis bien là.

Oui, j'ai accepté sans condition... hormis tout de même mes 500 000 € d'honoraires...de venir ce soir devant vous défendre Audrey Pulvar. Pourquoi me direz-vous ? Pourquoi s'acharner dans ce combat qui vous paraît perdu d'avance ? Eh bien, figurez-vous que ce qui me meut dans la défense d'Audrey, c'est qu'elle en vaut la peine. Et tant pis si je dois y perdre la tête. Ce soir, je veux vous démontrer qu'Audrey Pulvar n'est pas celle qu'on vous a dépeinte et que son innocence éclate aux yeux de qui la regarde.

Mesdames, Messieurs de la Cour, me permettez-vous dans ma gratitude pour le bienveillant accueil qu'un jour vous m'avez fait, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'alors, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches. Monsieur le Président, ce soir, j'accuse ! Oui, j'accuse cette cour d'illégitimité pour être partielle et rétrograde !

Mais oui, mesdames et messieurs, rendez-vous compte : depuis plus d'un quart de siècle, cette Cour se réunit pour juger une personnalité et il aura fallu attendre 2013 pour qu'enfin un avocat puisse défendre une personne de couleur ! Et qu'on ne vienne pas me parler de l'accusé de 1993, Jacques Séguéla, qu'il n'a de couleur que

celle que lui donne sa lampe à UV ! Quant à la partialité de la Cour, elle n'est plus à démontrer. Comment osez-vous prétendre pouvoir juger Audrey Pulvar en toute équité alors que vous êtes tous avocats et pour certains anciens Secrétaires de la Conférence ?

Avocat... Ancien secrétaire... ça ne vous évoque rien ? Mais bien sûr, vous y êtes ! Il ne peut s'agir que du perfide, de l'abject, de l'infâme Arnaud Montebourg, ancien premier secrétaire d'un grand barreau voisin pour lequel vous éprouvez une sympathie coupable ! Dès lors comment juger aujourd'hui en toute impartialité ? Une seule solution s'imposait, bien connue des avocats du barreau des Hauts-de-Seine : ce soir, j'aurais pu demander, pour cause de suspicion légitime, le dépaysement du dossier de la Cour d'Assises de Nanterre vers la Cour d'Assises de Basse-Terre. Et pourtant... quelle aurait été mon erreur de s'engouffrer dans cette voie ! La choisir m'aurait empêché toute défense au fond, alors que vous vous en apercevrez bien assez vite, sous le couvert de ces chefs d'accusation grossiers, c'est bien une innocente qui se tient devant vous.

Oui, mesdames et messieurs les jurés, vous le sentez au plus profond de vous-même, vous allez rendre justice, les mains tremblantes. Vous sentez le parfum de l'erreur judiciaire ? Qui pourrait croire que cette femme est coupable ? Ah le néant de cet acte d'accusation ! Qu'une femme puisse être condamnée sur cet acte mais c'est un prodige d'iniquité !

Monsieur le Président, ce soir devant vous, je ne veux pas me prendre pour le gratin des avocats, non, je suis seulement là pour défendre celle que la Cour jette ! Regardez-la ! Du haut de votre mépris, n'abattez pas sur elle votre point vengeur ! Regardez-la bien ! N'éprouvez-vous pour elle aucun semblant d'humanité ? Regardez-la encore !

Comment lui résister ? Ah Audrey... Audrey... Hélas ! Vous ne l'avez que trop bien compris... Comme tant d'autres hommes, je succombais aussi à ses charmes. Mais c'est en vain qu'avec elle, je voulais me lier car son cœur est un logis qui n'a pas d'escalier. Du haut de mon amour déçu, ce soir, je suis le ténébreux, le veuf, l'inconsolé, le prince des caribéennes face à la Cour abolie, ma seule étoile est morte et ma lutte consternée porte la robe noire de la mélancolie. Il était bien trop tard lorsque je le compris, par Arnaud son cœur était déjà pris. J'avais perdu la tête. Comme Audrey pour Arnaud, j'étais atteint d'une douce folie passagère.

Ah ! L'infâme Arnaud Montebourg ! J'aurais tant voulu la sauver de ses griffes. J'aurais tellement voulu le détruire, l'anéantir, le Pulvariser ! Mais comment faire face à ce héros de notre temps ? Pour Audrey, comment lui résister ? Quoi de plus normal pour cette féministe que d'être attirée par un homme qui jadis porta la robe ? Quoi de plus légitime pour cette native de la Martinique que d'être attirée par l'homme qui se croit le plus Fort de France ?

La voilà l'explication des tenues tant décriées par l'accusation ! Pour se faire remarquer d'un tel mâle dominant, sans petite tenue, point de salut ! Mais ne vous y trompez pas ! Sous ses dessous affriolants se cache une femme sensible qui, sous Césaire de femme fatale, ne voulait être qu'Aimé.

Et c'est ce qu'avait bien compris l'ignoble Arnaud Montebourg, lui qui fit d'Audrey une marionnette entre ses mains, un argument électoraliste pour s'attirer les bonnes grâces de minorités auprès desquelles il devenait soudain visible. Elle l'aimait de tout son être. Pour lui, elle aurait accompli l'impossible... elle en était folle. C'est pourquoi, devant une telle abolition du discernement causé par une passion amoureuse, trompée dès l'origine, je vous demanderai, Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, de retenir l'irresponsabilité d'Audrey Pulvar, du chef de trouble à l'ordre public.

Mais de cette insouciant bluettes découle hélas, d'autres funestes conséquences. Non contente de connaître une relation tumultueuse avec Arnaud,



aveuglée par son amour qui lui fit perdre la raison, la pauvre Audrey en perdit également son poste sur France Télévisions et sur France Inter. Mais quelle injustice ! Quand on sait que Valérie Trierweiler est actuellement grand reporter à Paris-Match alors que son conjoint, lutte à la barre d'un pédalo France en perdition. Mesdames et messieurs les jurés, vous l'avez compris : pendant deux ans, Audrey Pulvar n'a eu qu'un seul défaut c'est son compagnon.

Et c'est alors qu'elle est une révélation comme une évidence. S'enfuir, l'abandonner pour reprendre sa liberté. Audrey me confia d'ailleurs tout net : « Je n'en pouvais plus, y m'énervait, bref, je pouvais Pulvar ». Elle informa alors la presse de la rupture par l'envoi d'un simple SMS, comme un écho au très sarkozien «si tu reviens, j'annule tout». Là elle était enfin débarrassée de ses chaînes et pouvait reprendre sa seule vraie passion : être à la pointe d'un journalisme combatif et libre !

Car ne vous y trompez pas. Audrey Pulvar n'est pas celle qu'a tenté de vous dépeindre l'Avocat Général. A entendre les réquisitions de l'accusation, on finirait en effet par s'imaginer que les journées

d'Audrey Pulvar sont une vaste suite de clichés sur les journalistes bobos. Voici d'ailleurs pour un peu le récit d'une journée d'Audrey Pulvar telle que la fantasma l'accusation :

10 heures - encore épuisée par la soirée «Du caviar pour le Darfour», organisée la veille par Bernard-Henri Lévy, Audrey vérifie sa panoplie du parfait petit journaliste. Dictaphone, check. Carnet à spirale et stylo Mont-Blanc, check. Escarpins Louboutin, check.

11 heures - elle sort de chez elle et se dirige vers le siège de la rédaction des Inrocks, après un détour par son kiosque à journaux favori où elle achète, comme chaque jour Match, Voici et Closer pour être à jour de l'actualité géopolitique internationale.

12 heures - conférence de rédaction aux Inrocks. Après avoir limogé deux collaborateurs pour un papier trop corrosif sur Arnaud Montebourg, séance de brainstorming sur le choix de la prochaine couverture « Au Cambodge avec Angelina ou en Somalie avec Bono, adoptez facile en 2013 ».

14 heures - elle part enquêter sur le terrain et rejoint donc le Café de Flore pour une interview sans tabou d'un certain Arnaud M. , aujourd'hui VRP, encore dans la marine hier.



16 heures - elle se rend au studio du Moulin Rouge ou Laurent Ruquier l'accueille par deux contrepèteries pour l'enregistrement d'On n'est pas couché. Invités du jour : les enfants victimes de l'Arche de Zoé. Elle, songeuse : et pourquoi pas un petit Tchadien en couverture des Inrocks ?

20 heures - rincée par 3 h de calembours au goût plus que douteux, elle rejoint son compagnon pour un dîner en toute simplicité à la Tour d'Argent.

23 heures - après avoir relu son livre de chevet, « Indignez-vous » de Stéphane Hessel, elle s'endort avec le sentiment du devoir accompli. Affligeant, n'est-ce pas ?

Voilà ce ramassis de clichés d'un cynisme sans nom qu'on a essayé de vous faire ingurgiter. Mais si cela vous a fait réagir, c'est bien que vous savez que tout cela est faux ! Vous savez qu'Audrey Pulvar n'est pas cette caricature de journaliste m'as-tu vu ! Vous savez qu'elle fuit les bourres pif du PAF ? Mais alors réveillez-vous ! Enlevez vos œillères et voyez comment apparaît la vraie Audrey Pulvar : comme une journaliste combative n'ayant pas peur de défendre des convictions pour un journalisme sans concession. Une journaliste tenace qui, tel le sparadrap du Capitaine Haddock, ne lâche jamais sa proie.

Souvenez-vous de son engagement, elle, la seule vedette au milieu des anonymes lors des manifestations du personnel de l'audiovisuel public. Souvenez-vous de son interview de Nicolas Sarkozy, pendant laquelle elle le recadre sans ménagement à propos des sans-papiers. Et l'on ose venir nous parler d'une fausse journaliste ? Et ses récentes chroniques décriées par l'avocat général, mais parlons-en ! Audrey Pulvar l'avoue elle-même : « ce n'est pas du journalisme ». La non-détention de carte de presse ? Si elle n'en a plus, c'est parce que, je cite, elle ne l'a « volontairement pas demandée » ! Elle sait bien qu'elle a endossé le rôle de chroniqueuse, donc nécessairement partisan ! Dans ce débat, savez-vous donc ce que lui reproche l'accusation ? Son honnêteté !

Halte à l'hypocrisie mesdames et messieurs les jurés ! Voici les journalistes que nous voulons ! Des journalistes qui font le point, qui contestent

les Valeurs Actuelles et qui gardent un œil sur Le monde. Nous voulons des journalistes engagés car nous sommes plus sensibles à une ligne éditoriale qu'à une autre. Le militant communiste ne feuillette pas Minute. Pas plus que l'électeur frontistes de Brignoles ne lit l'Humanité pour suivre les péripéties du Rom toulonnais. Comme quoi, ce n'est pas une légende, oui ça pue le Var.

Mais non ! Au lieu de reconnaître les qualités journalistiques évidentes d'Audrey Pulvar, voyez ce que vous avez retenu sur elle, voyez à quoi vous et l'accusation avez réduit Audrey Pulvar : une simple paire de binocles !

Ah, les lunettes d'Audrey Pulvar... Objet de fantasmes pour certains, objet de scandale pour d'autres. En ces temps de disette, c'est leur prix qui fait parler. 15 000 € selon la police, 3 300 selon l'intéressée. 3 300 €... Mais laissez-moi rire ! Une paille pour nous autres avocats d'affaires, nous les marchands du temple sans scrupules. Comme le répète souvent mon maître à penser en la matière, Philippe-Henri Dutheil, associé de mon cabinet et accessoirement ancien bâtonnier : Maxime... quand à 26 ans, on n'a pas une Rolex, on a quand même raté sa vie !» 3 300 €... Mais pour trois briques, t'as plus rien ! Tenez, mes propres lunettes... mais avec ça, j'éradique trois fois la faim dans le monde. Non, je ne vous dis pas leur prix, c'est indécent. Mais vous me direz, c'est toujours moins que les frais de bouche du Conseil de l'Ordre !

Notons également que l'accusation, dans son infinie bonté pour Audrey, a passé sous silence la deuxième paire en promotion à 1 000 €. Mais dans ce procès d'intention pour une paire de lunettes issue d'une fameuse maison parisienne, ne pourrait-on soulever qu'Audrey agissait sous la contrainte du tyrannique Arnaud Montebourg dans l'unique but de contribuer elle aussi au redressement productif de la filière optique française ? Alors j'entends déjà les mauvaises langues. Oui, mais il aurait pu choisir une autre branche.... Bon, je l'avoue, je suis un peu dur avec ce cher Arnaud. Après tout, Arnaud Montebourg ne fait rien, mais il le fait avec ténacité. Allons allons... Restons tout de même beau joueur et souhaitons que 2014 soit pour lui une bonne année,

ou plutôt, comme on dit dans mon cabinet, une « Good year ».

La réalité que cache cette sombre histoire où l'on n'y voit goutte, je vais vous la révéler. Derrière ces guéguerres microcholines sur ces lunettes, le vrai sujet au fond, est qu'il serait difficile de concilier idées à gauche et tenues chics. Ah le mythe de la gauche caviar ! Voilà ce à quoi l'avocat général tente de rattacher insidieusement Audrey Pulvar.

L'argument, que dis-je, la pique de l'accusation serait donc qu'il est plus facile d'avoir le monopole du cœur quand on est sur le carreau ! Derrière ce paradoxe, la réalité se fait tristement jour celle de la tyrannie de l'argent roi. Pas touche au grisbi ! Le fric, avant d'être chic, c'est sacré ! In gold we trust !

Alors que reproche vraiment l'avocat général à Audrey Pulvar ? Est-ce son manque d'égoïsme ? La lutte des classes, oui, mais chez les nantis aussi ! Amis du CAC40, serrons-nous les coudes ! (le poing levé) Le RSA ne passera pas ! Vive les riches, à bas les pauvres !

Assez manichéen comme tableau, non ? Mais je vous le demande pourquoi vouloir attirer Audrey dans ses filets ? Qu'y a-t-il donc de mal à vouloir dépenser dans une paire de lunettes l'argent gagné par son travail ? Est-ce répréhensible de choisir la mode pour placer son épargne ? A vertement vilipender Vuitton, l'accusation tenterait-elle de se faire la police de l'esprit ? Le Kaporal ? Le Maje de nos pensées. Son crédo : pas de Cartier pour l'Uniklo de consolation de ces dames !

Mais qu'on arrête de venir nous rebattre les oreilles avec cette prétendue duplicité avec le monde des riches ! Selon l'accusation, Audrey Pulvar aurait cédé aux sirènes du grand capital en passant du service public à Direct 8 et se rendrait désormais complice d'un abrutissement des masses. Mais là encore, je répondrais : ineptie ! Calomnie !

Mesdames et Messieurs les jurés. Je me ferai partiellement ce soir l'avocat du diable, comme l'avocat général s'habille en Prada, (en aparté) comme quoi on est toujours le riche de quelqu'un,

en vous avouant qu'au fond, je partage son opinion audiovisuelle... Tout du moins jusqu'à un certain point. Je vous appelle cependant solennellement à ne pas suivre de trop bon cœur cet argumentaire servi sur un plateau, fût-il télévisuel.

Oui, la caricature de télévision que vous a dépeinte l'accusation nuit à la santé, à la santé des téléspectateurs. Oui, une certaine forme de télévision rend bête et avilit. Mais qui jugez-vous ce soir ? S'agit-il du procès de la récente chroniqueuse de Direct8 ? Ou bien s'agit-il de juger celle qui fut pendant des années la présentatrice d'un journal d'information à la qualité sans faille ? Déjà, je le sens, dans vos esprits, le doute s'installe : peut-on tirer un trait sur ces années au service de l'information des citoyens, tout cela... pour quelques chroniques ? Trancher ce débat de la manière dont tente de le faire l'avocat général, c'est faire preuve de la même étroitesse d'esprit que les émissions et le public qu'elle se plait à conspuer.

Alors j'en appelle à votre bon sens. Comme les autres médias, c'est l'utilisation que chacun a de sa télévision qui dicte sa bienveillance ou sa malveillance. Aussi ce soir, faisons le pari humaniste de l'intelligence et de la confiance. Ouvrons aux hommes cette petite boîte de Pandore et à la fin, gardons l'espoir qu'ils sauront discerner entre les programmes qui les élèvent et le simple temps de cerveau disponible offert aux marchands de boissons gazeuses.

Car oui, la télévision peut être très favorable à la culture : tenez, chaque fois que quelqu'un l'allume chez moi, je vais dans la pièce à côté et je lis. Vous l'avez compris, chacun est responsable de ses choix et de ses actes ; et c'est en toute conscience que nous regardons la Roue de la fortune plutôt qu'Apostrophes. Nous, téléspectateurs, cédon à cet abrutissement que nous choisissons plus que nous subissons. Or, il ne peut y avoir d'infraction si la victime consent à l'accomplissement du délit et en devient même complice ! C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les jurés, je vous demanderai de ne pas retenir cette accusation d'association de malfaiteurs en vue d'abrutissement des masses ; et ainsi faire en sorte qu'à la fin Audrey Pulvar soit sauvée des ondes.

Oui, Mesdames et Messieurs, l'heure est venue de rendre l'antenne ! L'heure est venue de voir à travers l'écran de fumée de l'avocat général. On nous parle de trouble à l'ordre public. Oui, trouble il y a bien, mais il ne s'agit que d'un trouble amoureux ! On nous parle d'usage d'une fausse qualité... je réponds honnêteté intellectuelle. On nous parle de tromperie pour appartenance à une gauche bourgeoise... je réponds altruisme et tolérance. On nous parle d'abrutissement... je réponds abrutissement consenti !

Et maintenant ? Coup de projecteur sur ce qu'il reste des accusations contre Audrey Pulvar. Rien, nada, walou ! Devant le dépit, devant la frustration de l'accusation, j'entends déjà le grondement, la colère qui monte ! Puisse cependant cette vindicte ne pas vous atteindre dans votre jugement ! Puisse cette colère comme toutes les émotions qui agitent les masses, s'effacer à la porte de votre prétoire. Car ce soir, un seul mot s'impose pour guérir tous ceux qui ont été faits à Audrey Pulvar. Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les jurés, pour apaiser la polémique, pour calmer la tension, ce soir... relaxez.



DROIT DE RÉPONSE DE L'INVITÉE

AUDREY PULVAR

J'aurais du mal à faire aussi bien et aussi drôle que l'accusation et la défense mais je crois que j'ai quand même quelques mots à ajouter. D'abord bonsoir à tous, merci de m'accueillir ici. Mesdames et Messieurs de la Cour, Mesdames et Messieurs les jurés, madame l'Avocate Générale, je voudrais d'abord préciser parmi les quelques éléments que je voudrais contester, que je ne suis pas et que je n'ai jamais été en effet une journaliste de gauche, puisque je ne sais pas ce que c'est qu'une journaliste de gauche. Je suis une journaliste viscéralement, éternellement. C'est le métier que j'ai choisi, c'est le métier que j'aime. C'est le métier que je ferai je pense, jusqu'à ce que ce ne soit plus possible pour des raisons qui me dépasseraient. Et je suis par ailleurs une citoyenne, une personne qui a des opinions politiques.

Mais c'est sur une autre question que j'ai été le plus ébranlée par vos propos, même si j'en ai bien sûr bien perçu la dimension sarcastique et caricaturale. Heureusement pour moi, dans ma carrière, j'ai été à un moment journaliste judiciaire, j'ai assisté à de nombreux procès réels et je sais donc la différence qu'il y a et la mauvaise foi dont vous avez pu faire preuve. Mais de façon, je dois dire, assez brillante et élégante, quoique pas toujours... Moi, je voulais simplement vous dire que le combat des femmes pour la maîtrise de leur vie, de leur liberté, de leur destin et de leur corps, habeas corpus, la propriété de son corps... c'est un combat qui n'est pas achevé et depuis des siècles et des siècles, il a été mené contre les déterminismes, contre les stéréotypes, contre les assignations, contre des procès en sorcellerie pour pulsions sexuelles prétendument déplacées, contre les condamnations au bûcher ou à l'asile psychiatrique. La mort en asile psychiatrique pour avoir osé dire non, pour avoir osé lever le poing, pour avoir osé bousculer un ordre établi la

plupart du temps par une tradition ou par des textes sacrés ou un ordre établi par la force, par la brutalité.

C'est une longue traversée que des milliards de femmes qui sont nos aînées, nos ancêtres, ont faite avant nous et elles nous ont légué les étapes, les progrès de ces combats. Et c'est un legs qui nous oblige, je le considère en tout cas. Je considère que c'est un legs qui nous oblige et que c'est un combat quotidien. Et la carrière que vous menez et que je vous souhaite la plus remplie de succès et la plus longue possible et votre vie de femme vous le démontreront : c'est tous les jours qu'il faut se battre pour être considérée à l'égal de l'homme.

Égale en ambition, égale en aspiration, égale en autorité en exercice de l'autorité, en exercice de la responsabilité, égale en droit à l'erreur aussi. Et je crois que cette égalité se conquiert évidemment par l'éducation, évidemment par l'intellect, mais aussi par la propriété de soi et la propriété de son corps. Et en vous entendant tout à l'heure, j'ai compris que je répondais ce soir non seulement de mes opinions ou de certains faits de journalisme, mais aussi peut-être de ma filiation. Mais encore, et ça me lasse de m'étonner parce que ce n'est pas la première fois que ce reproche m'est fait : je devais répondre de mes choix vestimentaires ou capillaires. Alors je voudrais savoir au nom de quels déterminismes une femme noire ne pourrait pas vouloir s'habiller en tailleur strict et faire un chignon ou se faire embaucher ? Mesdames et messieurs d'ailleurs, les hommes aussi se font faire des brushings parfois. Et au nom de quelle magie, de la cause à effet, la longueur ou l'absence de longueur d'une jupe ou la profondeur d'un décolleté pourrait oblitérer, abolir la personne en moi pour voir surgir, pour faire surgir une prostituée, puisque c'est bien comme ça que j'ai compris la référence à mon arrivée qui se devait discrète à l'hôtel George V. Bon, est-ce que dans

votre échelle de valeurs, une femme qui assume son sex-appeal serait forcément illégitime ? Je ne le crois pas.

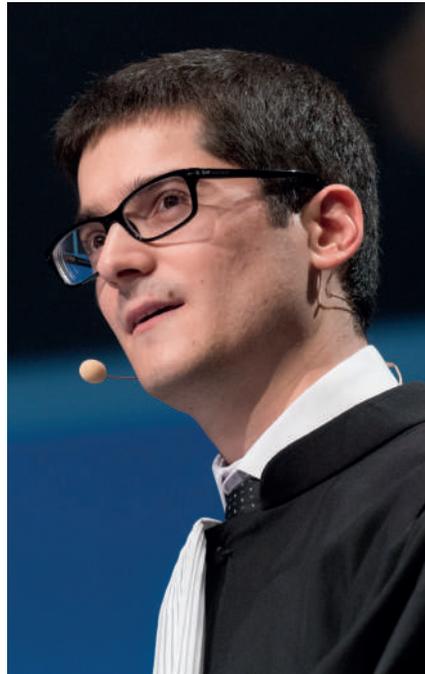
Je crois, au contraire que dans ces temps où le monde est gagné par l'obscurantisme, cette espèce de cancer dont l'un des premiers effets est justement de couvrir le corps des femmes et de les soumettre. Et bien dans ce monde-là, c'est une femme libre et une femme libre, maîtresse de ses choix, maîtresse de sa vie, animale douée de raison et de libre arbitre qui comparait aujourd'hui devant vous, et j'ai envie de vous dire qu'aujourd'hui dans notre pays

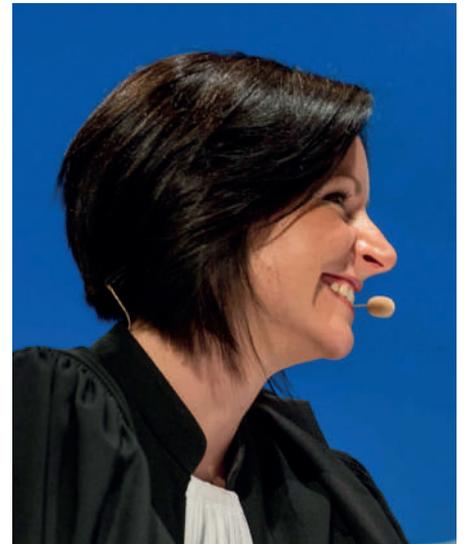
où l'on voit tous les jours des atteintes aux droits des femmes... moi entre les Femen et ceux qui leur défoncent la poitrine à coups de rangers, aujourd'hui en France, j'ai choisi mon camp.

Je vous propose que nous reparlions de tout ça quand vous aurez une vingtaine d'années de carrière professionnelle derrière vous. Et donc, qui dit carrière professionnelle de femme, dit embûches liées à votre condition de femme. Quand vous aurez 42 ans de combat quotidien pour exister en tant qu'être libre derrière vous.... Merci.



















MENTIONS LEGALES

Toute reproduction ou transmission, même partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans autorisation écrite des auteurs – détenteurs des droits :

- *L'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Bâtonniers ;*
- *L'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine concernant les discours des (Anciens) Secrétaires de la Conférence ;*
- *Les Invités, chacun pour ce qui le concerne, concernant les droits de réponse des Accusés ;*
- *Monsieur Philippe CLUZEAU concernant les photographies.*

Conception et réalisation

Un grand merci à ceux sans lesquels cette collection d'ouvrage n'aurait pas pu voir le jour :

- *Monsieur le Bâtonnier Vincent MAUREL pour l'Ordre des Avocats du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Maître Antoine CHRISTIN pour l'Association des Secrétaires et Anciens Secrétaires de la Conférence du Barreau des Hauts-de-Seine ;*
- *Monsieur Pierre MARKHOFF et Madame Cyriane VICIANA pour LEGI TEAM.*

ISBN : 978-2-913463-66-0



**Ordre
des Avocats**
Hauts-de-Seine

ASSOCIATION DES
SECRETAIRES ET
ANCIENS SECRETAIRES
DE LA CONFERENCE
DU BARREAU DES
HAUTS-DE-SEINE